

## La CNESST s'associe au Bureau de normalisation du Québec pour développer un programme d'attestation des masques non médicaux en milieu de travail

**Québec, le 3 novembre 2020.** – Après une concertation avec ses partenaires, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) s'associe au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour développer un fascicule d'attestation des masques non médicaux utilisés en milieu de travail.

Pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs et travailleuses durant la pandémie de COVID-19, en cohérence avec les directives de la santé publique, le port du masque de procédure (médical) dans les milieux de travail a été rendu obligatoire, notamment lorsque les mesures de distanciation physique ou la mise en place d'une barrière physique ne peuvent être respectées.

Soucieuse de réduire l'utilisation de masques de procédure ou médicaux certifiés, dont les quantités sont limitées, et de vérifier la performance des masques disponibles sur le marché, la CNESST a fait appel à l'expertise en filtration des particules de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) pour déterminer les matériaux les plus efficaces. Par la suite, la CNESST a confié au BNQ le soin de développer un programme d'attestation encadrant la production des masques non médicaux afin que ces derniers puissent offrir une protection adéquate lorsqu'utilisés dans les milieux de travail. Ces masques non médicaux attestés pourront être à usage unique ou réutilisables.

Pour ce faire, le BNQ élabore avec un comité un programme d'attestation des masques non médicaux pour les fabricants. Il comprendra un fascicule d'attestation déterminant les exigences de qualité et de performance ainsi que les modalités d'attestation. Il sera accessible gratuitement par téléchargement à partir de son site Web. Les produits conformes seront identifiables grâce à une marque d'attestation distinctive. La fin des travaux est prévue pour décembre 2020.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte où un nombre élevé d'éclosions surviennent dans des milieux de travail et que ceux-ci sont particulièrement à risque dans la deuxième vague actuelle. Le mandat confié au BNQ permettra de mieux les soutenir dans la prise en charge des mesures de prévention avec des masques sécuritaires.

### Citations

« Au Québec, nous possédons un important bassin de gens ambitieux et créatifs qui donnent naissance à des projets comme celui-ci. Je suis fier de souligner le caractère novateur de cette démarche, qui vise à répondre adéquatement aux normes sanitaires tout en respectant l'environnement. Un tel projet n'aurait d'ailleurs pu se concrétiser sans le travail de collaboration de la CNESST, de ses partenaires et du BNQ. »

– *Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale*

« La CNESST démontre une fois de plus son leadership pour avoir des milieux de travail sécuritaires en amorçant ce projet. À terme, cette initiative permettra aux employeurs et aux travailleurs et travailleuses de posséder des masques qui répondent aux meilleurs standards de qualité en matière de santé et de sécurité du travail. »

– *Manuelle Oudar, présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la CNESST*

« Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est fier de mettre son expertise à contribution pour élaborer dans un très court délai une solution innovante favorable à la santé des Québécois. Le nouveau programme d'attestation fera converger le besoin des travailleurs, des travailleuses et des employeurs pour des masques performants, avec la volonté des fabricants de respecter des exigences de qualité validées par des organismes reconnus. Ce consensus est à l'avantage de toutes les parties et rassure les consommateurs. »

– *Jean Rousseau, directeur principal du BNQ*

### **La CNESST, votre porte d'entrée en matière de travail**

La CNESST offre aux employeurs ainsi qu'aux travailleurs et aux travailleuses une porte d'entrée unique et une expertise intégrée en matière de normes du travail, d'équité salariale et de santé et de sécurité du travail. Sa structure de gouvernance est paritaire. Elle a notamment pour mission de gérer le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, un fonds entièrement autofinancé dont elle est fiduciaire.

Pour plus d'information, visitez notre site Web à [cnesst.gouv.qc.ca](http://cnesst.gouv.qc.ca) et suivez-nous sur Facebook ([facebook.com/cnesst](https://facebook.com/cnesst)), Twitter ([twitter.com/cnesst](https://twitter.com/cnesst)) et LinkedIn ([linkedin.com/company/cnesst](https://linkedin.com/company/cnesst)).

### **Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)**

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une unité d'affaires d'Investissement Québec, est l'organisme de référence pour la normalisation et la certification au Québec. Il développe des normes consensuelles et des programmes de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).

Pour plus d'information : [bnq.qc.ca](http://bnq.qc.ca)

Source : CNESST  
Direction générale des communications  
Téléphone : 1 866 966-4705

Annie Morin  
Conseillère en communication  
BNQ  
Téléphone : 418 659-1550, poste 2520  
Courriel : [annie.morin@invest-quebec.com](mailto:annie.morin@invest-quebec.com)